



Envoyé en préfecture le 16/08/2022  
Reçu en préfecture le 16/08/2022  
Affiché le 17 AOUT 2022  
ID : 001-210101796-20220726-202243TER-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :

" "	en exercice :	19
" "	qui ont pris part à la délibération :	19
		17

Date de la convocation : 19 juillet 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

**SÉANCE du 26 JUILLET 2022  
2022 / 43 TER**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne, Mme HULEUX Cindy, Mme PALLOT Irène, M. MANIGAND Hervé

Excusés : M. DURAND Paul, M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

### **OBJET : Décision modificative de crédits n° 01/2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative de crédits doit être prise en section d'investissement, pour couvrir les travaux de voirie prévus au budget prévisionnel avant la passation du marché de voirie, à savoir :

Compte / Chapitre Opération	Désignation	Prévision budgétaire	Décision modificative
<b>Dépenses d'investissement</b>			
2151	Travaux de voirie 2022	63 880,00	+ 3 556
<b>Recettes d'investissement</b>			
10222	FCTVA	87 000,00	+ 3 556

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative de crédits n° 01 de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire-Adjoint,  
Thierry CHARVET